



DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ EN DÉCHETTERIES DÉCLARATION D'ENGAGEMENT



Je soussigné(e), Mlle/Mme/M. déclare vouloir bénéficier des services mis en place par l'Agglo pour la dépose d'amiante lié en déchetterie.

Je m'engage à respecter :

- le règlement intérieur des déchetteries
- les jours, horaires et sites dédiés à cette prestation
- les modalités d'accès et de dépose définies par l'Agglo pour cette filière, modalités visant à garantir les conditions de sécurité et de santé publique exigées par la réglementation.

Je m'engage également à :

- présenter systématiquement ma carte d'accès au gardien dédiée à cette prestation pour enregistrement des apports dans le cadre de la prestation définie précédemment (nom et signature obligatoire). Sans la carte, le dépôt sera refusé
- assurer les frais des Equipements de Protection Individuels en cas de reconditionnement sur site
- avoir compris que le plafond de gratuité d'apport est un quota définitif (non renouvelable)
- ne posséder qu'une carte par foyer
- déclarer dès que possible toute perte ou vol de la carte d'accès. Le remplacement de la carte me sera facturé 10 € HT
- déclarer tout changement d'adresse (si vous ne résidez plus sur une commune de l'Agglo, la restitution de la carte vous sera demandée).

Cette carte pourra être utilisée pour d'autres filières spécifiques qui seraient mises en place par l'Agglo.

Pièces du dossier (possibilité de présenter des photocopies) :

- Avis d'imposition du foncier bâti ou justificatif de domicile de moins de 3 mois¹
- Pièce d'identité
- Document « déchets d'amiante lié en déchetterie, déclaration d'engagement » et son formulaire remplis et signés

Fait à Orléans, le

Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la traçabilité de vos dépôts et à des fins statistiques. Le destinataire des données est la Direction Gestion des déchets. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à La Direction Gestion des Déchets, 33 rue Hatton, 45100 ORLEANS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

¹ Si le gisement de déchets d'amiante est lié à la structure du bâtiment, légalement, le désamiantage ne concerne que les propriétaires. S'il est lié à des équipements tels que les jardinières, il peut concerner les locataires.

Agglo

FORMULAIRE D'AMIANTE LIÉ	
Nom et Prénom	
Adresse	
Numéro de téléphone :	téléphone : portable :
Courriel	
Typologie d'habitat	<input type="checkbox"/> Urbain <input type="checkbox"/> Semi-urbain <input type="checkbox"/> Rural Et : <input type="checkbox"/> Collectif <input type="checkbox"/> Individuel
Nombre de personnes composant le foyer	
Type et quantité de déchets d'amiante lié à déposer	<input type="checkbox"/> Tôle fibrociment Quantité : <input type="checkbox"/> Jardinière Quantité : <input type="checkbox"/> Tuyau Quantité : <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Quantité :
Origine des déchets d'amiante lié (exemple : toiture, garage...)	
Cadre réservé à l'administration	
Numéro de la carte d'accès	
Carte délivrée par	

Pour toute question concernant la collecte de vos déchets, contactez l'Agglo :



qualitedechets@agglo-orleans.fr